

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 25 NOVEMBRE 2025

A BOCAPOLE, A BRESSUIRE (ESPACE EUROPE)

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, à 12h00, le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole s'est réuni à Bocapole, à Bressuire (Espace Europe), sous la présidence de Madame Marie JARRY, Président.

Membres : 15 – Quorum : 8

Présents (13) : Bruno BODIN, Cécile VRIGNAUD, Aurélie GREGOIRE, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Emmanuelle MENARD, Joëlle NAUD, Dominique PAQUEREAU, Michel PITORIN, Jack RAMBAULT, Dominique REGNIER, Dominique TRICOT

Absents (2) : Gérard FAUCHEREAU, Anne-Marie REVEAU

Date de convocation : 19-11-2025

Secrétaire de séance : Jack RAMBAULT

ADMINISTRATION GENERALE

Soutien au fonctionnement de l'association BOCAPLACE : attribution d'une subvention de fonctionnement 2025

Considérant la volonté de prolonger le partenariat fructueux mis en place avec l'association BOCAPLACE ;

Considérant la demande de Madame la Présidente de l'association BOCAPLACE pour une subvention d'un montant de 550 € pour aider au fonctionnement de l'association.

Bocaplace est une association de loisirs et vie sociale dont les membres bénévoles aident les spectateurs à se diriger et se placer lors des manifestations et spectacles dans l'enceinte de Bocapole en étroite collaboration avec la régie de Bocapole.

A ce titre l'association prend sa place pleine et entière aux cotés de la Régie pour son fonctionnement quotidien.

Il est proposé de continuer à soutenir l'action de ce partenaire et d'octroyer à cette association une subvention de fonctionnement de 550 € pour 2025.

Le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole est invité à :

- **attribuer une subvention d'un montant de 550 € à l'association BOCAPLACE pour l'année 2025 ;**
- **imputer la dépense au Budget Bocapole, chapitre 65 « autres charges de gestions » - compte 6574 Subvention de Fonctionnement ;**
- **autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Transmis en préfecture le

- 3 DEC. 2025

Notifié ou publié le

- 3 DEC. 2025

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Régie Bocapole,,
Marie JARRY,

